

Note – La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les hommes que les femmes lorsque le contexte s'y prête

Section 1 – Renseignements sur l'entreprise				
Nom de l'entreprise			Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)*	
*Entreprises immatriculées au Québec				
Adresse de l'entreprise	Numéro	Rue, rang ou case postale		Bureau
	Ville, village ou municipalité		Code postal	Site Web
Téléphone Ind. rég. Numéro Poste		Télécopieur Ind. rég. Numéro	Adresse de courriel	
				Nom du représentant de l'entreprise

Section 2 – Renseignements sur l'identité du travailleur				
Nom de famille			Prénom	
Numéro d'assurance sociale		Date de naissance Année Mois Jour		Numéro de dossier (QP)

Section 3 – Déclaration des heures travaillées

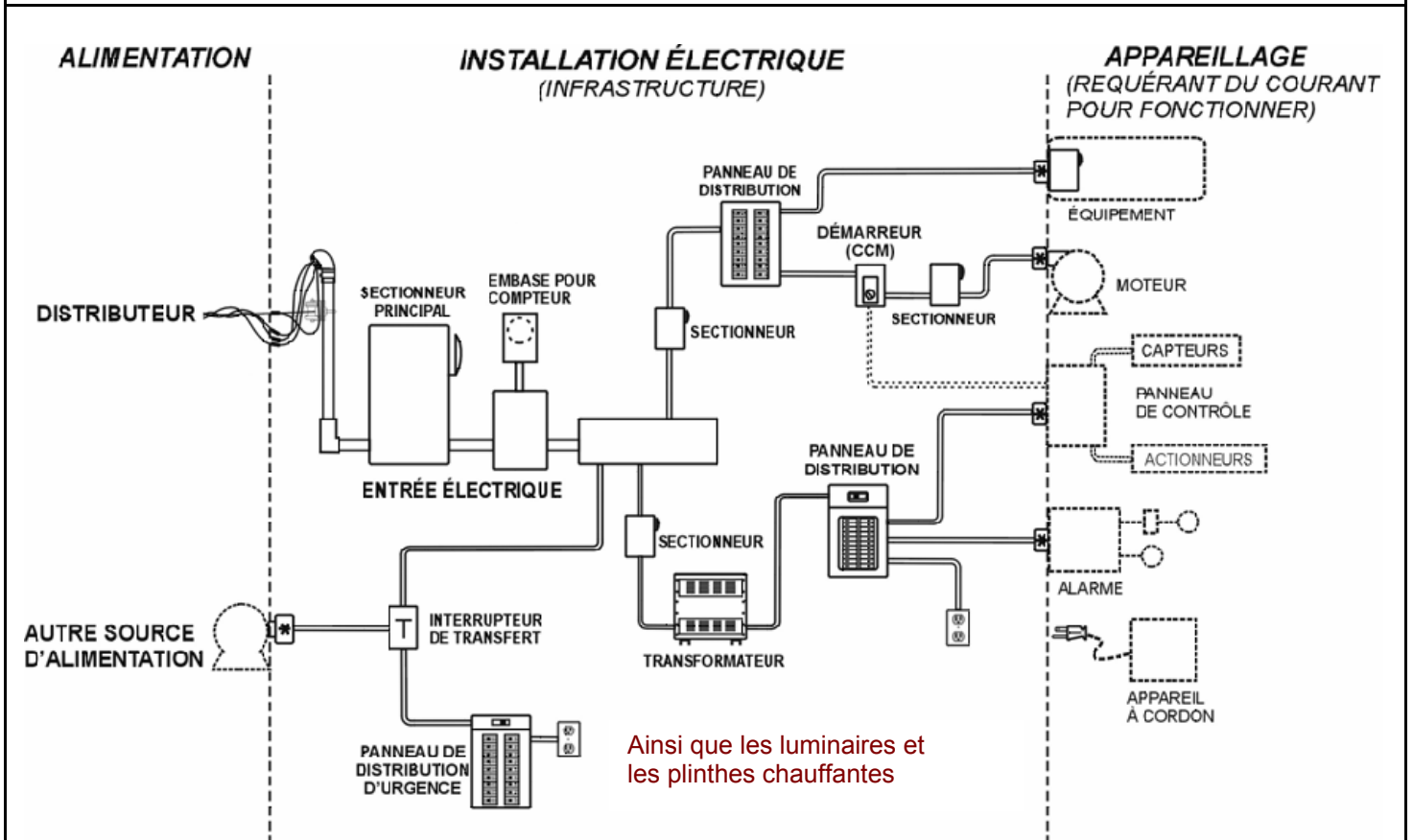
La personne désignée à la section 2 s'est inscrite à la démarche de qualification en vue d'obtenir un certificat de qualification délivré par Emploi-Québec.

Afin de nous aider à évaluer son expérience de travail, nous vous demandons, à titre d'employeur, de nous confirmer le type de tâches qu'elle accomplit. Nous serons ainsi en mesure d'établir sa démarche de qualification professionnelle.

Instructions :

- Indiquez, par oui ou par non, si la personne désignée a effectué les tâches décrites dans les blocs 1, 2 et 3.
- Indiquez dans le bloc 4 le nombre total d'heures travaillées sur l'installation électrique.
- Ces heures ne doivent pas inclure les congés parentaux, les congés pour activités syndicales, etc.

Attention : Seules les heures travaillées sur l'installation électrique (partie centrale du schéma ci-dessous) telle qu'elle est définie dans le *Code de construction du Québec, Chapitre V – Électricité* et à laquelle ont été ajoutés les luminaires et les plinthes chauffantes peuvent être reconnues. En effet, le champ d'application du programme d'apprentissage se limite à l'installation électrique d'un bâtiment ou d'une structure (les avions, les navires et les autres véhicules en sont exclus ainsi que les installations temporaires telles que les plateaux de tournage). **Par conséquent, bien qu'étant lié à l'électricité, le travail effectué sur le réseau d'alimentation ou sur les appareillages (moteurs, automates programmables, etc.) ne peut pas être considéré comme faisant partie de l'apprentissage et ne doit donc pas figurer sur cette attestation.** Il n'est pas nécessaire d'être titulaire d'un certificat en électricité pour exécuter des travaux dans la section appareillage, sauf pour ce qui est du raccordement. Le certificat restreint en connexion d'appareillage permet aussi d'effectuer la connexion et la déconnexion de l'appareillage à du câblage faisant partie de l'installation électrique. Voir la fiche d'information sur le site Internet d'Emploi-Québec.



Section 3 – Déclaration des heures travaillées (suite)

Bloc	Tâches	Travail effectué															
1	Entretenir une installation électrique <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inspecter l'équipement, les composants et le câblage des systèmes électriques. ▪ Effectuer des travaux d'entretien périodique. ▪ Remplacer les pièces, les composants et l'équipement usés ou défectueux. ▪ Remettre l'équipement en marche. ▪ Rédiger un rapport d'intervention. 	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non															
2	Réparer une installation électrique <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poser un diagnostic et chercher des solutions. ▪ Planifier le travail de réparation. ▪ Apporter les correctifs nécessaires. ▪ Remettre l'équipement et les systèmes en marche. 	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non															
3	Poser, modifier ou remettre en état des composants de l'installation électrique <ul style="list-style-type: none"> ▪ Planifier le travail. ▪ Installer le câblage et les autres composants de l'installation électrique. ▪ Apporter les modifications ou les correctifs à l'installation électrique. ▪ Rendre l'installation électrique opérationnelle. 	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non															
4	Total des heures travaillées sur l'installation électrique (Bloc 1 + Bloc 2 + Bloc 3)																
	Période pendant laquelle ces heures ont été travaillées : <table style="display: inline-table; border: none; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="border: none;">Du</td> <td style="border: none; text-align: center;">Année</td> <td style="border: none; text-align: center;">Mois</td> <td style="border: none; text-align: center;">Jour</td> <td style="border: none;">au</td> <td style="border: none; text-align: center;">Année</td> <td style="border: none; text-align: center;">Mois</td> <td style="border: none; text-align: center;">Jour</td> </tr> <tr> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none; width: 30px;"></td> <td style="border: none; width: 30px;"></td> <td style="border: none; width: 30px;"></td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none; width: 30px;"></td> <td style="border: none; width: 30px;"></td> <td style="border: none; width: 30px;"></td> </tr> </table>	Du	Année	Mois	Jour	au	Année	Mois	Jour								
Du	Année	Mois	Jour	au	Année	Mois	Jour										

Renseignements sur l'identité du travailleur

Nom de famille		Prénom	
Numéro d'assurance sociale	Numéro de dossier (QP)		
-	-		

Section 4 – Affirmation solennelle

J'affirme solennellement que les renseignements contenus dans la présente attestation sont exacts. J'ai conscience que toute fausse déclaration pourrait entraîner l'application des sanctions prévues par la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre F-5).

Date

Nom en caractères d'imprimerie

Signature de l'employeur